



PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2019 **VILLE DE COURNON-D'AUVERGNE**

Après les récentes transformations de la Métropole et les transferts de compétences qui l'ont accompagnés, la ville de Cournon-d'Auvergne retrouve à nouveau une certaine stabilité budgétaire. Les incidences financières réciproques liées à ces transferts sont stables et le récent rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) portant sur la réévaluation des charges transférées, chiffrée à près de 1 037 000 €, est sans effet pour la commune.

Néanmoins, Cournon doit faire face une nouvelle fois à une baisse de ses dotations : perte de la DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) et de la DNP (Dotation Nationale de Péréquation), réduction de la Dotation Globale et diminution de la participation de l'État aux emplois aidés.

Pour mener à bien sa politique municipale, la commune poursuit ses efforts de gestion et priorise ses projets. Fort de son dynamisme et de son attractivité, avec une population qui vient officiellement de dépasser le seuil des 20 000 habitants, la municipalité continue de privilégier le maintien des services publics de qualité et accessibles à tous.

Le budget primitif 2019 de la ville de Cournon-d'Auvergne est à la fois équilibré, dynamique et réaliste.

I – LES EQUIPEMENTS STRUCTURANTS

Pour 2019 cette enveloppe de crédits s'élève à 978 830 €.

Certains équipements font déjà l'objet d'une inscription budgétaire, comme l'aménagement du complexe multi-activités rue Louis Blériot, la poursuite des travaux de réhabilitation du gymnase des Alouettes et la sauvegarde du patrimoine viticole sur les coteaux du Traps.

Des crédits sont également prévus pour de nouveaux projets comme l'extension du gymnase Boisset et la création d'une aire de street workout dans le secteur de la plaine de jeux.

Enfin, d'autres investissements sont réalisés par tranches chaque année, tels que l'aménagement de la zone de loisirs et des berges de l'Allier.

II – LES INVESTISSEMENTS RECURRENTS

Parallèlement à ces équipements structurants, il est important, outre d'apporter aux services municipaux les moyens d'assurer leurs missions, de maintenir l'état de notre patrimoine mobilier et immobilier. C'est pourquoi, chaque année, des crédits sont réservés aux acquisitions et aux travaux nécessaires dans les bâtiments communaux.

Pour 2019, cette enveloppe de crédits s'élève à 1 977 285 € (y compris les travaux en régie et hors fonds de concours). Elle englobe aussi bien les acquisitions foncières que le matériel informatique, l'achat de mobilier que les travaux dans les écoles, les plantations que les matériels techniques.

Notre finalité est donc bien de répondre aux besoins et aux attentes des Cournonnais et des services municipaux, mais elle doit se réaliser dans le respect des équilibres financiers et budgétaires.

III – LE BUDGET PRIMITIF 2019

Le BP 2019 s'établit à :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement
<u>DEPENSES</u>		
Crédits votés au BP	7 169 027,32	24 243 480,00
Reports 2018	1 282 145,00	
Résultat reporté	2 120 272,68	
Total des dépenses	10 571 445,00	24 243 480,00
<u>RECETTES</u>		
Crédits votés au BP	7 168 715,00	22 408 664,62
Reports 2018	1 491 730,00	
Résultat antérieur reporté		1 834 815,38
Part du résultat 2018 affectée	1 911 000,00	
Total des recettes	10 571 445,00	24 243 480,00

Nous allons étudier successivement, par chapitre, les sections de fonctionnement et d'investissement. Pour cette dernière, seules les propositions nouvelles, sur lesquelles porte le vote du Conseil municipal, seront abordées.

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LES DEPENSES

24 243 480

1) Les charges à caractère général :

4 560 240

Elles regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services et des équipements de la Ville. Les charges de bâtiments : eau, électricité, chauffage, téléphone, affranchissement et divers représentent 781 590 € ; l'entretien des biens : bâtiments, véhicules, matériel est inscrit pour 420 290 €, les achats : petit matériel, outillage, fournitures de bureau, alimentation, carburant s'élèvent à 1 177 055 € ; la somme consacrée aux fournitures des travaux en régie est de 221 050 € ; à ce chapitre important figurent également : les frais de maintenance et contrats de prestations (293 105 €), les assurances (111 620 €), les frais d'études et honoraires (242 155 €), les taxes foncières (104 850 €), les frais de mise en décharge (20 500 €), les frais d'animation périscolaire, culturelle et festive (682 150 €), les frais de formation (45 000 €), les frais de locations et les charges locatives (168 310 €), les concours divers (50 600 €), les frais de publication (131 345 €), les frais de documentation (34 350 €), ...

Ce chapitre s'inscrit dans une enveloppe en diminution de 3,20 % par rapport au BP 2018, soit – 150 610 €. Malgré l'augmentation de certaines matières premières, comme l'alimentation (4^{ème} repas bio à partir de la prochaine rentrée scolaire) et les carburants, ou la hausse des coûts en entretien de bâtiments et matériels (y compris les fluides), la baisse de ce chapitre est essentiellement rendue possible par les économies générées par le passage à la semaine de 4 jours dans les écoles, par une baisse en volume des matériaux nécessaires aux travaux en régie et par la fin du contrat de location/maintenance des sanisettes publiques installées sur le territoire de la commune.

2) Les charges de personnel :

13 650 890

Cette année encore le coût de la masse salariale est prévu en baisse. Les charges de personnel pour 2019 affichent une diminution de 1,31 % soit – 180 670 €. Comme évoqué précédemment, le passage à la semaine de 4 jours dans les écoles explique en partie cette diminution. Mais les efforts de gestion engagés depuis plusieurs années maintenant au sein de la collectivité participent également à ce résultat.

Aussi, tout en offrant un service public de qualité, la municipalité continue d'œuvrer dans le sens de la déprécarisation. Ainsi, plus de 73 % des salariés sont des agents titulaires.

Pour 2019, l'objectif est de faire face à l'évolution du GVT (glissement vieillesse technicité) et d'absorber les éventuelles mesures gouvernementales qui pourraient être adoptées par l'exécutif en place et peser à terme sur les charges de personnel.

3) Les atténuations de produits :

150 000

Ce chapitre permet de comptabiliser le remboursement de tout ou partie d'une recette. En ce qui nous concerne, il s'agit ici d'une inscription de 150 000 € au titre du FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales). C'est un mécanisme de péréquation horizontale qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes, pour la reverser à d'autres intercommunalités et communes moins « favorisées ».

4) Les autres charges de gestion :

3 643 780

Les principaux crédits de ce chapitre sont les subventions et participations de la commune aux organismes publics ou privés et, pour une plus faible part, les indemnités et cotisations des élus. L'évolution de ce poste est de 0,34 %, soit + 12 180 €.

Bien que la variation en volume soit relativement faible par rapport à l'exercice 2018, quelques ajustements ont été nécessaires dans les prévisions 2019. Ainsi, les contributions aux organismes de regroupement (SIEG, SMAF, SIVOS) baissent de 14 850 € pour s'établir à 164 400 €, tout comme les subventions aux associations qui enregistrent une diminution de 12 010 € (essentiellement les crédits dits « exceptionnels »).

En revanche, une enveloppe de 4 120 € supplémentaires au titre des admissions en non valeur doit permettre de constater le non encaissement de recettes émises sur les exercices antérieurs et l'enveloppe globale dédiée aux subventions aux budgets annexes est prévue en hausse : + 10 000 € pour le CCAS, - 10 000 € pour le Cinéma et + 40 000 € pour les Transports (remplacement d'un agent en longue maladie).

5) Les charges financières :

497 130

Ce chapitre, qui regroupe les intérêts de la dette et les intérêts dus au SMAF, est en baisse de 19,82 %, soit - 122 870 €.

Les intérêts dus aux organismes bancaires sont inférieurs à ceux de 2018, - 77 500 €, compte tenu des taux d'intérêt qui se maintiennent à un faible niveau et de la diminution de notre volume de dette.

Les intérêts dus au SMAF sont également en baisse, - 44 370 € suite à un transfert d'une partie des contrats désormais portés par le budget de la ZAC République.

6) Les charges exceptionnelles :

49 900

Les sommes allouées à ce chapitre permettent de pallier d'éventuelles annulations de recettes et de faire face à des dépenses exceptionnelles (indemnités d'éviction).

La prévision 2019 est en hausse de 18 000 € : une enveloppe de 5 000 € supplémentaire doit permettre de faire face aux régularisations de recettes liées à la taxe locale sur la publicité extérieure, et 13 000 € sont prévus afin de corriger la surfacturation intervenue courant 2018 sur les écritures de mutualisation ascendante avec Clermont Auvergne Métropole.

7) L'autofinancement :

1 691 540

L'autofinancement se compose du virement à la section d'investissement pour 757 300 € et des amortissements pour 934 240 €. Ces écritures d'ordre se retrouvent en recettes d'investissement.

LES RECETTES

22 408 665

1) Les atténuations de charges :

60 000

Elles représentent tous les remboursements sur traitements : remboursements des indemnités journalières par la sécurité sociale et des traitements par l'assurance du personnel. Il est à noter cependant, conformément à la décision adoptée par la municipalité depuis le 1^{er} janvier 2018, que la collectivité n'est désormais plus assurée que pour les risques décès, accidents du travail, maladie professionnelle et maternité.

2) Les produits des services :

2 035 420

Ils regroupent les recettes générées par les concessions dans les cimetières, la facturation de l'école de musique, les entrées des spectacles culturels, les prestations périscolaires (restaurants scolaires, accueil) et les participations des familles pour le CAM. Sont également comptabilisés les remboursements de charges par le CCAS, les dédommagements des assurances et les recettes de mutualisation des services avec Clermont Auvergne Métropole.

Les crédits inscrits à ce chapitre sont en nette augmentation par rapport à l'exercice précédent : + 8,20 %, soit + 154 200 €. Plusieurs raisons expliquent cette tendance. Tout d'abord, les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement sont prévus en hausse de 12 000 € (effet repas bio supplémentaire). Ensuite, une recette de 13 500 € est inscrite au titre du remboursement par le Camping pour la mise à disposition de personnel en vue de la réalisation de travaux en régie. Enfin, alors que les recettes en provenance de la Métropole au titre de la mutualisation ascendante et des mises à disposition de personnel avaient été estimées trop prudentes en 2018, ces dernières sont réévaluées plus justement pour 2019 et permettent une inscription prévisionnelle de 848 000 € soit + 114 800 € par rapport à l'année dernière.

3) Les impôts et taxes :

16 141 065

Globalement, ce chapitre principalement constitué par le produit fiscal estimé des trois taxes « ménage » (taxe d'habitation, taxe sur les propriétés bâties et taxe sur les propriétés non bâties) et par les reversements de Clermont Auvergne Métropole (attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire) augmente de 1,52 % par rapport à 2018, soit + 242 437 €.

Pour les contributions directes, la recette est prévue à hauteur de 13 395 000 €. Les taux de fiscalité pour l'exercice 2019 sont les mêmes que ceux de 2018.

Concernant les reversements de l'intercommunalité et aux termes d'un travail commun des 21 communes membres et des services de la Métropole, la CLECT s'est réunie le 1^{er} février 2019 en vue de procéder à une réévaluation des charges transférées. S'agissant de la commune de Cournon-d'Auvergne, et conformément au 1^{er} rapport de la CLECT, le montant des attributions de compensation ont été reconduits tels qu'ils avaient été prévus initialement. Aussi, pour la section de fonctionnement, l'attribution de compensation 2019 est inscrite à hauteur de 1 488 800 €.

A cela s'ajoutent les produits de la fiscalité indirecte : la taxe sur l'électricité pour 150 000 €, la taxe locale sur la publicité extérieure pour 120 000 € et la taxe additionnelle aux droits de mutation pour 600 865 € (en nette augmentation par rapport au BP 2018 mais inférieure à ce qui a été perçu sur le même exercice, ce qui prouve bien l'attractivité de notre ville).

4) Les dotations et participations reçues :

3 189 760

Ce chapitre est en forte baisse avec une diminution des ressources de l'ordre de 19,41 % soit - 768 060 €.

- les dotations de l'État : comme annoncé lors de la séance consacrée au ROB fin janvier, les dotations de l'État ne reposent plus désormais que sur la dotation forfaitaire pour 1 751 500 € et le FCTVA pour 20 000 €. Avec une dotation forfaitaire à nouveau impactée par les mécanismes de péréquation, la fin du processus de sortie du dispositif d'attribution de la DSU et la suppression de la dotation nationale de péréquation, la collectivité enregistre, pour ces seules dotations, une perte de plus de 587 000 €.
- les allocations compensatrices pour exonérations et dégrèvements décidés par l'État sont prévues pour 550 000 €. Elles enregistrent, de BP à BP, une hausse de 19,56 %, soit + 90 000 €.
- les subventions : elles sont versées par les collectivités territoriales, l'État (notamment les remboursements du CNASEA) et d'autres partenaires, comme la Caisse d'Allocations Familiales. Elles sont inscrites pour 2019 à hauteur de 844 000 € soit une baisse de 24,30 % (- 270 990 €). Cette inscription est le résultat presque exclusivement du désengagement de l'État pour sa participation aux emplois aidés (- 198 430 €) et du passage à la semaine de 4 jours dans les écoles entraînant la perte de la participation de la CAF pour la mise en place des activités éducatives (- 71 000 €).

5) Les autres produits de gestion :

306 820

Ce sont les loyers encaissés par la commune pour le commissariat de police, l'immeuble de la poste, le local de la CPAM, les logements locatifs, mais aussi les locations de salles et les fermages. Cette ligne budgétaire est prévue à la même hauteur qu'en 2018.

6) Les produits financiers :

175 900

Cette somme est destinée à couvrir le remboursement des intérêts par la Métropole de la prise en charge des emprunts non affectés dans le cadre des transferts de compétences (convention de reprise de dette). Une recette est également inscrite pour la couverture du remboursement en capital en section d'investissement.

7) Les produits exceptionnels :

7 000

Il s'agit du solde positif du bilan de gestion des bâtiments gérés par l'EPF SMAF. La recette est prévue très largement en baisse par rapport à 2018 (- 53 000 €). Deux raisons expliquent cet écart : d'une part, la prévision 2019 est par prudence ramenée à la hauteur des réalisations 2018 et d'autre part, une partie des recettes des loyers encaissés est directement intégrée au budget de la ZAC République.

8) Les opérations d'ordre :

492 700

- les travaux en régie : 479 250 €
- l'amortissement des subventions : 13 450 €

Ces écritures d'ordre se retrouvent, pour les mêmes montants, en dépenses d'investissement.

B – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LES DEPENSES

7 169 027

1) Les dépenses d'équipement :

3 058 665

- Les immobilisations incorporelles : 60 800 €

- Frais d'études : 23 000 € dont 20 000 € pour l'étude de réhabilitation de la cuisine centrale et un complément de 3 000 € pour l'étude portant sur le plan d'eau.

- Frais d'insertions : 10 000 €

- Logiciels : 27 800 € dont le passage en mode SAAS (hébergement extérieur) du progiciel Cegid (gestion financière et ressources humaines) à hauteur de 14 750 €, des licences intranet agents permettant la déconcentration des congés pour 3 800 €, des licences métiers spécifiques dédiées à une utilisation infographique pour 4 000 €, un module de billetterie dématérialisée pour 2 250 €, ...

- Les subventions d'équipement versées : 581 800 €

- Au GFP de rattachement : 501 800 € ; il s'agit de l'attribution de compensation versée en investissement à la Métropole telle que prévu par le rapport de la CLECT suite aux transferts de compétences. Considérée comme un fonds de concours, cette dépense est amortie sur 30 ans.

- Aux autres groupements : 80 000 € ; depuis le transfert de la compétence éclairage public au SIEG, les sommes qui lui sont mandatées au titre de cette compétence sont considérées comme des fonds de concours. Ces fonds de concours sont amortis sur 15 ans. Ils prévoient la réalisation de travaux d'électrification sur le domaine privé de la commune ainsi que l'acquisition de motifs d'illumination pour les fêtes de fin d'année.

- Les immobilisations corporelles : 1 832 065 €

- Les terrains et constructions : 247 700 € dont 241 750 € sont prévus pour permettre un échange de parcelle dans le quartier des Chemerets, 3 600 € pour l'acquisition de divers terrains nus et 2 350 € destinés au rachat de parcelles arrivées en fin de portage par l'EPF SMAF.

- Les plantations : 10 000 € pour des plantations en zone naturelle.

- Les agencements et aménagements de terrains : 544 830 € dont 60 000 € sont prévus pour l'aménagement des abords du plan d'eau, 69 500 € pour le remplacement des sols souples et la réfection des aires de jeux de la ville, 20 000 € pour la création d'une aire de street workout près de la zone de loisirs, 172 000 € pour l'aménagement d'un parking dans le secteur du vieux bourg, 60 000 € pour la démolition d'une grange place de la Halle, 55 830 € pour l'enrochement des berges de l'Allier, 75 000 € pour la poursuite de la réimplantation de la vigne sur les coteaux de Cournon-d'Auvergne.

- Les installations générales et aménagement des constructions : 571 300 € ; il s'agit de l'inscription de crédits permettant l'amélioration et le maintien en bon état de nos équipements. Sont prévus pour 60 000 € la création d'une VMC individuelle dans des logements locatifs gérés par l'OPHIS pour le compte de la ville, pour 30 000 € une enveloppe complémentaire pour l'installation de vidéoprotection sur le site du CTM, pour 8 500 € la modification de l'entrée du service mécanique et le remplacement d'une porte arrière aux ateliers municipaux, pour 132 000 € des travaux dans les écoles maternelles (isolation de deux classes à la maternelle Bournel, étanchéité et isolation de la toiture de la maternelle Matisse), pour 162 000 € des travaux dans les écoles élémentaires (réfection de classes, remplacement de menuiseries à l'élémentaire Thonat, modernisation de la GTB, réfection du réseau informatique à l'élémentaire Dhermain, ...) et pour 4 500 € des travaux de réfection du restaurant scolaire Dhermain. Sont également inscrits, 8 500 € pour des travaux de peinture à l'école de musique, 15 100 € pour des travaux à la Coloc (sécurisation de la porte arrière et renforcement de la vidéo protection), 101 700 € de travaux dans les bâtiments sportifs (dépose de radiants et travaux de sécurisation incendie au gymnase

Boisset, création d'une rampe d'accès PMR aux vestiaires de la Plaine de jeux, modernisation de la GTB, ...) et 18 000 € pour la création d'un abri vers le skate parc.

○ Les autres constructions : il s'agit de la poursuite de la remise en état de la rivière des Toulait pour 22 000 € (réfection du bac retour).

○ Les installations de voirie : 4 000 € ; ces crédits permettront l'acquisition de jardinières et balconnières.

○ Les matériels roulants et véhicules : 63 500 € ; sont inscrits pour 45 000 € le remplacement du tracteur John Deere, l'acquisition d'un chargeur frontal pour le tracteur épareuse pour 10 000 € et le remplacement d'une benne ampliroll de 30m3 pour 8 500 €.

○ Les aménagements divers : 3 000 € sont dédiés à l'acquisition de bancs et tables pour les berges de l'Allier.

○ Le matériel de bureau et informatique : 84 400 € sont inscrits cette année pour pourvoir au remplacement ou à l'acquisition de matériel informatique au sein des différents services de la ville. Parmi ceux-ci, figure une enveloppe de 32 000 € destinée à équiper les écoles élémentaires de 8 vidéoprojecteurs interactifs.

○ Mobilier : 28 510 € serviront à l'achat de mobilier dans les différents services de la ville : 8 000 € sont destinés à l'acquisition de mobilier pour le service des manifestations (cloisons de séparation pour la salle polyvalente), 7 150 € sont prévus pour du mobilier dans les écoles, 6 500 € serviront à l'acquisition d'une armoire forte pour le service de police municipale, ...

○ Le matériel et outillage : 252 825 € ; les acquisitions de matériel prévues portent sur du matériel pour le CTM pour 60 100 € (appareil de manutention pour grandes plaques, pont ciseaux pour la carrosserie, matériels pour les espaces verts, poursuite du système d'arrosage centralisé, ...), le remplacement de 5 défibrillateurs pour 11 700 €, des supports de bâches pour le service communication pour 8 130 €, du matériel pour le service manifestation pour 10 800 € (4 tentes pliantes, matériel de sonorisation et écran de projection), des équipements de protection et de défense pour la police municipale pour 6 650 €, du matériel au restaurant scolaire pour 28 650 € (cellule de refroidissement rapide et variocooking sauteuse), du matériel pour le service culturel pour 3 150 € (projecteurs et prolongateurs), des instruments de musique au conservatoire pour 9 500 €, du matériel sportif pour les équipements des stades et des gymnases pour 86 500 € (praticable gymnastique, tapis de sécurité trampoline, paire de buts, ...) et le renouvellement d'une partie du parc à vélos du service jeunesse pour 3 000 €.

- Les travaux : 584 000 €

L'enveloppe de travaux pour l'exercice 2019 porte exclusivement sur les bâtiments sportifs et de loisirs : 34 000 € sont consacrés à la poursuite de l'aménagement du complexe multi activités (finalisation de la 2^{ème} tranche), 380 000 € sont inscrits pour des travaux d'extension du gymnase Boisset et 170 000 € doivent permettre l'achèvement de la rénovation du gymnase des Alouettes (chaudière, parquet et peinture).

2) Les dépenses financières :

2 227 302

Le remboursement en capital de la dette auprès des établissements bancaires s'élève à 1 903 002 € (en augmentation par rapport à l'année dernière avec + 79 219 €) tandis que le remboursement de la dette au SMAF est inscrit pour 279 300 € au lieu de 522 870 € l'an passé, conséquence directe du transfert d'une partie des contrats vers le budget de la ZAC République. Il est à noter également cette année, qu'une enveloppe de 45 000 € est prévue pour faire face à des remboursements de taxes d'aménagement perçues à tort sur les années antérieures (permis de construire non suivis de travaux).

3) Les dépenses d'ordre :

1 883 060

- L'amortissement des subventions : 13 450 €
- Les opérations patrimoniales : 1 390 360 € (équivalente aux recettes d'investissement du chapitre 041)
- Les travaux en régie : 479 250 €

En 2019, les agents communaux vont réaliser :

15 000 € de plantations, dont 5 000 € pour l'aménagement paysager de la zone de loisirs et 10 000 € pour le parc urbain du Grand Mail 3 ;

279 200 € d'agencement et aménagement de terrains, dont 32 200 € pour l'aménagement des cimetières (restauration de portail et portillons, création de nouvelles allées, mise en valeur des columbariums et végétalisation), 50 000 € pour la zone de loisirs (mise en place de barrières, remise aux normes du parc animalier, prolongation de la piste cyclable allée de Coubertin, ...), 63 000 € pour des aménagements à la plaine de jeux (poursuite de la mise en place de l'arrosage centralisé, remplacement d'une main courante sur le terrain R2, pose de soubassement plein sous la main courante de la piste d'aéromodélisme, ...), 43 000 € pour la création et la végétalisation de l'aire de jeux des Foumariaux, 13 000 € pour la réalisation de dalles bétons pour les aires de jeux de la ville, 19 000 € pour la pose de barrières bois le long du boulevard de Broglie, 4 000 € pour le remplacement du portail coulissant de l'ancienne décharge, 19 500 € pour la réalisation d'un enrochement vers la zone de tir aux pigeons, 30 500 € pour la sécurisation des cheminements piétonniers en zones naturelles (falaise du Traps et abords de l'Allier) et 5 000 € pour la mise en place d'un traitement de l'eau de la rivière des Toulaits ;

15 000 € de travaux d'accessibilité dans les divers bâtiments communaux ;

31 500 € de fabrication d'équipements divers (bancs de ville, panneaux d'entrée de ville, jardinières, hôtels à insectes, bibliothèques urbaines, ...) ;

21 300 € de travaux dans les bâtiments administratifs, dont 8 400 € pour la réfection de l'accueil des services techniques et d'un bureau au service urbanisme, 7 500 € pour l'installation du réseau informatique aux ateliers municipaux et 5 400 € pour l'aménagement d'une rampe et d'un garde corps dans le local de la Bacholle aux couleurs ;

64 650 € de travaux dans les bâtiments scolaires, dont 7 500 € pour la réalisation de dalles béton pour les aires de jeux des écoles, 4 800 € pour la réfection des sanitaires de la maternelle Aubrac, 2 800 € pour la fabrication d'un nouveau portail à la maternelle Perret, 1 250 € pour la création d'un placard dans la salle des maîtres de la maternelle Matisse, 10 300 € pour des aménagements extérieurs à la maternelle Dhermain (installation d'une cabane à vélos et clôture de l'espace poules), 35 800 € pour le réaménagement de la cour de l'élémentaire Bournel et 2 200 € pour l'installation de panneaux liège à l'élémentaire Thonat ;

4 800 € de travaux dans les bâtiments culturels, portant sur la création d'une salle d'eau avec douche à l'école de musique ;

47 800 € de travaux dans les bâtiments sportifs et de loisirs, dont 13 000 € pour des aménagements divers à la plaine de jeux (mise aux normes main courante des escaliers des vestiaires, transformation d'un bureau en local arbitre), 6 000 € pour la réfection des sanitaires du gymnase Boisset, 8 700 € pour la protection du mur de la salle de boxe du complexe JL Bertrand, 4 300 € pour la remise en état des portes extérieures du complexe F. Lavergne, 8 800 € pour la réfection des couloirs et sanitaires des vestiaires du rugby au parc des sports et 7 000 € pour la rénovation de la cuisine de la buvette terrasse et la peinture extérieure du bâtiment.

LES RECETTES

9 079 715

Elles sont composées de trois groupes : les recettes d'équipement (emprunts et subventions), les recettes financières (FCTVA, TA, ...) et les recettes d'ordre (soit de section à section comme l'autofinancement, soit à l'intérieur de la section comme les opérations patrimoniales).

1) Les recettes d'équipement :

2 403 065

- Les subventions : 288 000 €

L'inscription de subventions dépend des programmes d'investissement prévus. Cette année nous avons notamment inscrit le solde des subventions attribuées au titre du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) : 9 000 € pour le remplacement des menuiseries dans les écoles, 59 000 € pour la rénovation du gymnase des Alouettes et 20 000 € pour la création du complexe multi activités. Nous avons également inscrit 200 000 € au titre du FEDER pour la réhabilitation d'une friche industrielle en complexe multi activités.

Pour rappel, les subventions ne sont inscrites que lorsqu'elles sont notifiées.

- Les emprunts : 2 115 065 €

L'enveloppe d'emprunts pour 2019 est en hausse de près de 560 000 € par rapport à celle prévue en 2018. Elle est la contrepartie d'une très faible mobilisation de capitaux sur l'exercice précédent et tient compte de l'opportunité à pouvoir recourir à des emprunts sur la base de taux d'intérêt encore relativement bas.

2) Les recettes financières :

1 683 750

- Le FCTVA et la taxe d'aménagement : 700 000 €

Depuis l'engagement de la ville dans le dispositif du plan de relance, le FCTVA (qui représente la TVA payée par la Commune sur les travaux d'investissement) est reversé par l'État en N+1 et non plus en N+2. Il est variable d'une année à l'autre selon les dépenses réalisées et s'élève à 300 000 € cette année. Il est à noter que cette recette a fortement baissé depuis 2016, conséquence directe des transferts de compétence voirie.

La taxe d'aménagement (en remplacement de la TLE) s'apprécie selon les permis de construire déposés et devrait représenter pour 2019 la somme de 400 000 €. Pour information, la taxe d'aménagement perçue sur les permis déposés depuis le 1^{er} janvier 2017 est reversée à la commune à hauteur de 70 %. Le solde reste au bénéfice de la Métropole au titre des transferts de compétences.

- Les autres immobilisations financières : 742 000 €

Comme déjà évoqué en recette de fonctionnement, il s'agit ici de comptabiliser le remboursement par la Métropole de la part en capital des emprunts non affectés dans le cadre des transferts de compétences. Prévus dans le rapport de la CLECT et définie par une convention, la reprise de dette suit un profil d'extinction dégressif qui s'étale sur 15 ans.

- Le produit des cessions d'immobilisations : 241 750 €

Pour 2019 et comme déjà évoqué dans le paragraphe dédié aux dépenses d'investissement (acquisitions de terrains), il s'agit de constater comptablement un échange de parcelles dans le quartier des Chemerets.

3) Les recettes d'ordre :

4 992 900

- Les opérations d'ordre entre sections : 1 691 540 €

Cette somme regroupe le virement de la section de fonctionnement pour 757 300 € et les amortissements pour 934 240 €.

- Les opérations patrimoniales : 1 390 360 €

Les opérations patrimoniales sont des écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement et sont égales en dépenses et en recettes. Elles correspondent au montant des intégrations des différents biens achetés par l'EPF SMAF pour le compte de la commune et arrivés en fin de portage.

- L'affectation de l'excédent : 1 911 000 €

Les résultats de l'exercice 2018 ont permis l'affectation en investissement d'une partie de l'excédent de fonctionnement, qui couvre le besoin de financement qui s'élève à 1 910 688 €, compte tenu des reports 2018.

Le budget 2019 aura peut-être été l'un des plus difficiles à arbitrer depuis quelques années. En effet, après avoir subi une baisse drastique des dotations entre 2012 et 2017, contrairement à ce qui nous avait été promis, la commune de Cournon-d'Auvergne a dû faire face à :

- la perte de la DSU ;
- la perte de la dotation nationale de péréquation ;
- une diminution très importante des dotations de l'Etat qui nous considère désormais comme une commune riche, enfin moins pauvre que les autres !

Face à cette situation difficile, Cournon a des atouts que nous sommes fiers de jouer :

- attractivité du territoire qui génère des taxes de mutations en constante évolution ;
- augmentation significative de la population qui est cette année supérieure à 20 000 habitants et nous conforte comme la 5^{ème} ville de l'ancienne Auvergne.

Ceci nous permet de peser dans la Métropole et ainsi d'être force de proposition que ce soit au niveau des transports, des travaux de voirie ou autres compétences transférées. Fidèle à nos engagements, ce budget propose de :

- maintenir un service public de qualité reconnu par tous ;
- soutenir l'investissement par l'entretien de notre patrimoine et le développement de nos équipements ;
- allouer aides et subventions en particulier aux associations notamment à vocation sociale, culturelle et sportive ;
- accompagner les investisseurs permettant d'accroître l'attractivité et le dynamisme de notre ville.

Les charges réelles de fonctionnement sont en diminution. Les dépenses d'équipement sont stables et surtout orientées vers l'entretien de notre patrimoine et vers de nouveaux équipements, en attendant de futurs gros projets structurants.

Comme tous les cournonnais, nous sommes attachés à un service public de qualité, accessible à tous, et c'est ce que nous défendrons avec la Métropole afin que notre ville soit toujours attractive et agréable à vivre.